



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes – services DiSI – CID excentrées



Mél : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Comité technique du 28 mars 2018 - déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous aurions dû nous voir lundi dernier 26 mars, lors de la visite de M. Rousselet. Mais ce dernier a déclaré forfait, et c'est donc à vous que nous poserons la première question que nous lui aurions adressée : **qu'en est-il du projet de fusion des DiSI qui n'est désormais plus qu'un secret de Polichinelle ?**

La DiSI Ouest semble passer entre les gouttes cette année, qu'en sera-t-il pour les années à venir ?

La CGT n'était pas favorable à la création des DiSI. En créant ces méga-structures interrégionales, la DGFIP a éloigné les personnels de leur direction, qui se trouve parfois à plusieurs centaines de kilomètres. Elle a rendu le dialogue social extrêmement difficile, imposant des déplacements de plusieurs heures aux représentants et représentantes des personnels pour rencontrer leurs collègues. Elle a mis une barrière entre les personnels des CID et les collègues qu'ils dépannent.

Il est illusoire de penser que la fusion de DiSI sera transparente pour les personnels qui y travaillent. Les services supports seront bien entendu impactés, mais aussi l'encadrement, les représentants et représentantes des personnels, et in fine l'ensemble des collègues. Elle ne fera qu'aggraver les effets délétères des DiSI.

Elle rentre dans le processus général de dégradation des conditions de travail des collègues de notre administration.

Le 22 mars dernier, plus de 40 % des personnels de la DiSI Ouest étaient en grève, et bon nombre d'entre eux ont défilé dans les rues.

Plus de 40 %, chiffre supérieur à la moyenne nationale DGFIP, elle même supérieure à la moyenne de la fonction publique affichée par le gouvernement, c'est un chiffre qui veut dire quelque chose, alors que le 30ème indivisible n'encourage pas les fonctionnaires d'Etat à se mettre en grève.

Au-delà des revendications collectives à la fonction publique, parmi lesquelles le blocage du point d'indice ou le jour de carence, **il y a bien une spécificité Finances publiques, à laquelle n'échappe pas – ou plus – la DiSI.** Notre ministère et notre direction sont

considérés comme des vaches à lait permettant de réduire les effectifs de la fonction publique, nos missions sont déconsidérées par rapport à celles de nos collègues de l'éducation ou de la justice, et notre administration fait l'objet de réformes incessantes visant à toujours réduire l'emploi, aux dépens à la fois des missions et de la qualité de vie au travail.

Les thématiques du comité de ce jour ne sont pas étrangères aux sujets évoqués précédemment.

Nous évoquerons pour la DiSI les questions budgétaires, la formation, les risques professionnels.

Concernant le budget, il apparaît en hausse, mais pour voir l'évolution réelle des moyens dont nous disposerons, les chiffres doivent être relativisés avec la **prise en charge désormais de l'ESI de Tours**, nous y reviendrons.

Concernant les formations, la CGT note la prépondérance de formation des cadres A. On peut y voir une logique des métiers, mais **le propre de la fonction publique est de permettre à l'ensemble des agentes et agents de dérouler une carrière, par des concours et des examens, et les formations qui les accompagnent.** De même les formations peuvent permettre aux personnels d'acquérir une vision plus large de leur métier. Il serait donc intéressant de savoir si des collègues se sont heurté.e.s à des refus de formation. **Il est évident que d'imposer des déplacements mal remboursés pour suivre les formations ne favorise pas le fait de s'y inscrire.** Les e-formations ne sont pas non plus une panacée, le faible nombre de ces formations qui sont proposées montre bien leurs limites. Les statistiques sur les personnels ne bénéficiant par de formation sur 3 ans doivent conduire à réfléchir aux besoins des agents, **il serait contre-productif de les inscrire à des formations généralistes dans le seul but de remplir les statistiques.**

Concernant les risques professionnels, la CGT en groupe de travail local a approuvé la sélection des risques devant faire l'objet d'une restitution devant le CTL et le CHS-CT. **Toutefois, elle considère que le problème principal réside dans les conditions de travail, au premier rang la question de l'emploi.** De même l'appel d'offre appel d'offres lancé par la DGFIP pour mettre en place des cellules d'écoute psychologique pour ses personnels montre bien qu'elle s'attend à des problèmes d'ampleur face aux bouleversements subis par les personnels. Mais **sans un niveau d'emploi correspondant aux missions, il serait illusoire, même au prix d'indicateurs ou de formations psychologiques, d'éviter le mal-être au travail.**

Enfin, la CGT aurait souhaité que soient évoquées les réorganisations de services au sein de l'ESI 44, avec des missions transférées du SIL vers l'AT. De manière générale, la question des services qui se vident au gré des départs en retraite, des promotions, des mutations, des changements de missions, de technologies, se pose, avec des interrogations pour celles et ceux qui y travaillent. Elle évoquera ces questions en fin de CTL.